

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du VENDREDI 29 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Vendredi 29 juin 2018 à 18 h 00, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

**- Etaient présents :**

Mesdames FARFAL et LE NEINDRE  
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, MARCON et LARTIGUE

**- Etaient absent excusés :**

Madame Christiane DE GEITERE, procuration donnée à Monsieur André VIDAL  
Monsieur Jean-François TAVET

**- Date de la convocation :** 21 juin 2018

**- Secrétaire de séance :** Monsieur André VIDAL

**➤ Ordre du jour :**

**1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2018**

**2-AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

➤ **TULLE AGGLO** : transfert des biens meubles et immeubles

**3-AFFAIRES FINANCIERES**

➤ Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département

➤ Ouverture d'une ligne de trésorerie

➤ Revalorisation loyer logement groupe scolaire

**4-QUESTIONS DIVERSES**

**1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 06 avril 2018**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 06 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

*Madame Le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour à savoir « Conseil Départemental : procédures de dématérialisation des marchés publics »*

➤ **Conseil Départemental : procédures de dématérialisation des marchés publics** : A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 la dématérialisation complète des procédures sera obligatoire pour tous les marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de bénéficier de la mutualisation de la plateforme de dématérialisation du Conseil Départemental de la Corrèze.

Une convention de mise à disposition sera convenue entre le Conseil Départemental et la Commune de Le Chastang.

## 2-AFFAIRES INTERCOMMUNALES

➤ **TULLE AGGLO : transfert des biens meubles et immeubles** : Suite au transfert de la compétence « Assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à Tulle Agglo, il y a lieu de mettre à disposition les biens meubles et immeubles (station, réseaux d'assainissement et terrain) lesquels doivent comptablement être retirés de l'actif de la Commune ainsi que les résultats constatés au Compte Administratif 2017.

Un travail a été mené avec les services de la Trésorerie pour déterminer la valeur nette comptable des installations au 31 décembre 2017.

Il est présenté à l'assemblée un projet de procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » par Tulle Agglo qui comporte :

- **un tableau des biens mis à disposition** établi sur la base des dépenses réelles et subventions perçues
- **l'Annexe 1 retraçant les contrats (emprunt ou entretien) et marchés passés** : la commune n'est pas concernée
- **l'Annexe 2 reprenant les résultats du compte administratif 2017 relatifs à l'assainissement** :
  - section de fonctionnement cumulé : 58 563.49 €
  - section d'investissement : 4 129.27 €

Après étude de plusieurs hypothèses de calcul, il est proposé à l'assemblée de reverser à l'Agglomération de Tulle 25 % des résultats du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le tableau des biens mis à disposition
- Décide de transférer les sommes suivantes à TULLE AGGLO :
  - Section de fonctionnement : 14 640.00 €
  - Section d'investissement : 1 032.00 €

## 3-AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département** : le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide les propositions d'aide au titre de ce contrat :

projets	montant estimatif	aides conseil Départemental		
		2018	2019	2020
Réhabilitation des Façades de l'église	23 900,00	14 340,00		
Extension du cimetière	173 000,00		25 000,00	
Dotation voirie 2018/2020		6 000,00	6 000,00	6 000,00

En ce qui concerne, le dossier relatif à la « Dénomination et numérotation des voies », un arrêté de subvention a été transmis.

➤ **Ouverture d'une ligne de trésorerie** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 70 000.00 € auprès du Crédit Agricole Centre France.

Cet engagement permettra de sécuriser les règlements à venir dans l'attente de versement de subventions.

➤ **Revalorisation loyer logement groupe scolaire :** conformément à la réglementation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de revaloriser le loyer du logement situé au-dessus du groupe scolaire et d'appliquer le taux plafond soit 1.05 % à compter du 01 juillet 2018.

#### 4-QUESTIONS DIVERSES

★ **TULLE AGGLO :** il est signalé que le Rapport d'Activités 2017 est à disposition des élus.

★ **Jury d'assises :** Madame Angélique ESTIVAL a été désignée pour être inscrite sur la liste préparatoire du jury d'assises de la Corrèze pour l'année 2018

★ **Aménagement du terrain de Chapoux :** lors du précédent conseil, il avait été évoqué une rencontre avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et à l'Agglo de Tulle. Depuis, ce dossier a évolué.

Lors de la première rencontre avec la DDT, il a été présenté les différentes pistes d'aménagement soit :

- création d'habitat collectif
- ou lotissement
- ou mix des 2

Les représentants de l'Etat, au vu du projet pensent que le projet locatif peut être intéressant couplé à une vente de lots. Compte tenu de la localisation de la Commune (à mi-distance de Tulle et de Brive et à proximité d'une zone touristique) un habitat locatif pourrait être agréé à l'horizon de 3 à 4 ans (2 à 3 maisons).

La localisation de la parcelle en continuité du Bourg est également un élément favorable.

Ce projet a été présenté à l'Agglo en Avril qui s'est engagée à soutenir la demande d'agrément locatif sur 2019.

Le 23 avril 2018, il a été exposé à la Société Polygone le projet qui semble avoir le plus de chance d'aboutir : lotissement et mise en réserve de terrains pour création d'habitat.

Séance levée à 19 h 10

La Présidente

Josette FAH



Le Secrétaire

André VIDAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André VIDAL', written over a horizontal line.

